

FONDS DE SOLIDARITÉ ENFANT MALADE

FORMULAIRE DE DON DE JOURS DE REPOS AUX PARENTS D'UN ENFANT GRAVEMENT MALADE

(Ce formulaire complété est à transmettre au service des ressources humaines)

Dans le cadre de la loi n° 2014-459 du 9 mai 2014 relatif au don de jours de repos au bénéfice d'un agent parent d'un enfant gravement malade, je soussigné(e).....

Souhaite réaliser un don de jours de repos au profit d'un agent de la collectivité dont l'enfant est gravement malade.

À ce titre je donne :

jour(s) (sont exclus les jours de repos compensateur et les jours de congés bonifiés)

Selon la répartition suivante :

RTT	
Congés annuels	
CET	

Ces jours seront versés sur le compte épargne « Fonds de solidarité enfant malade ». Ce don définitif est réalisé de façon anonyme, sans contrepartie et de manière volontaire.

Fait à

Le

Signature de l'agent

Accord de la collectivité (après vérification des droits acquis de l'agent).